

Préface

Eric Labaye,

Président de l'École polytechnique et de l'Institut Polytechnique de Paris

Après avoir accueilli en ses murs le colloque intitulé « Gouvernance linguistique des universités et établissements d'enseignement supérieur » en 2018, l'École polytechnique se réjouit de voir arriver à publication un recueil de contributions portant sur la question des langues dans l'enseignement supérieur. A l'heure où les formations se diversifient et où l'international devient un paramètre incontournable de la vie étudiante, quelle que soit la formation initiale proposée, la place des langues est devenue cruciale. Elle l'est à plusieurs titres. En premier lieu, on peut s'interroger sur les enjeux de l'enseignement en français dans un contexte plurilingue, francophone, européen, mondial. Quelle place accorder à la langue française – et corolairement à l'anglais et aux autres langues européennes – dans un curriculum en constante évolution ? En second lieu, la question du plurilinguisme au regard des politiques d'établissement est aussi posée clairement par les contributions du présent volume. Car la langue est un formidable vecteur des cultures. L'École polytechnique et également l'Institut Polytechnique de Paris mettent un point d'honneur à former des ingénieurs et étudiants qui non seulement excellent dans les sciences de l'ingénieur, mais qui sont également et précisément ouverts au monde des cultures. L'apprentissage des langues offre ainsi d'incommensurables perspectives vers un avenir plus ouvert. C'est en quelque sorte notre mission de service public que de former l'honnête femme et l'honnête homme de demain. Les réflexions menées dans le cadre de ce colloque, sous le Haut patronage du Président de la République, montrent assez toute l'importance que nous devons donner aux questions relatives à l'enseignement des langues, à la place du français et plus globalement à la politique linguistique cohérente que tout établissement d'enseignement supérieur doit avoir dans sa démarche constructive de création de formations et de parcours d'excellence. C'est donc aussi une part de notre propre réflexion d'ensemble qui s'écrit dans le présent volume.

Introduction

Pour une véritable gouvernance linguistique des universités et des établissements d'enseignement supérieur en France

José Carlos Herreras

Professeur des Universités, Université de Paris

Cet ouvrage, intitulé *La gouvernance linguistique des universités et des établissements d'enseignement supérieur*, recueille les communications présentées lors du colloque du même nom, qui s'est déroulé, les 8 et 9 novembre 2018, à l'École Polytechnique de Paris, à l'Université Paris Diderot et à l'Université de la Sorbonne. Il a été organisé par l'OEP, l'Université Paris Diderot (Séminaire « Politiques linguistiques en Europe ») et l'École polytechnique de Paris, avec la collaboration de l'Université de Strasbourg, l'Université de Cergy-Pontoise, l'Université des sciences de l'éducation de Fribourg (Allemagne), l'École nationale des Ponts-ParisTech et l'Union des professeurs de langues étrangères des grandes écoles (UPLEGESS).

Le colloque sur *la gouvernance linguistique des universités et des établissements d'enseignement supérieur* a été réalisé sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, dont le projet culturel pour l'Europe, esquissé dans son discours du 26 septembre 2017 à la Sorbonne, rejoint une réflexion que nous avons de longue date sur le rôle des langues dans le système éducatif, de l'école à l'université.

Et le ciment le plus fort de l'Union sera toujours la culture et le savoir. Car cette Europe où chaque Européen reconnaît son destin (...), cette Europe des paysages et des folklores, cette Europe dont ERASME, dont on disait qu'il en était le précepteur, disait qu'il fallait demander à chaque jeune, déjà, de « parcourir le continent pour apprendre d'autres langues » et « se défaire de son naturel sauvage », cette Europe, parcourue par tant de guerres, de conflits: ce qui la tient, c'est sa culture.

Notre fragmentation n'est que superficielle. Elle est en fait notre meilleure chance. Et au lieu de déplorer le foisonnement de nos langues, nous devons en faire un atout! L'Europe doit être cet espace où chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes d'ici 2024. Au lieu de regretter le morcellement de nos contrées, renforçons les échanges! En 2024, la moitié d'une classe d'âge doit avoir passé, avant

ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen. Qu'il soit étudiant ou apprenti. Et ici même où quelques pionniers, comme à Bologne, Montpellier, Oxford ou Salamanque ont cru dans le pouvoir de l'apprentissage, de l'esprit critique et de la culture, je veux que nous soyons à la hauteur de ce grand dessein.

Je propose la création d'universités européennes qui seront un réseau d'universités de plusieurs pays d'Europe, mettant en place un parcours où chacun de leurs étudiants étudiera à l'étranger et suivra des cours dans deux langues au moins. Des universités européennes qui seront aussi des lieux d'innovation pédagogique, de recherche d'excellence.

(...)

Et ces liens doivent être tissés dès le lycée. Je souhaite que nous engagions un processus d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle de diplômes de l'enseignement secondaire. Comme nous l'avons fait, justement, pour les étudiants avec le processus de Bologne, lançons dès aujourd'hui, un processus de la Sorbonne qui permettra de parachever un vrai cursus permettant les échanges, les changements et les transitions dans tout le système secondaire européen.

(...)

Mais je veux surtout vous faire toucher du doigt que vos générations ont à conjuguer cette Europe en plusieurs langues! L'Europe du multilinguisme est une chance inédite. L'Europe, ça n'est pas une homogénéité dans laquelle chacune et chacun devraient se dissoudre.¹

La proposition d'Emmanuel Macron, Président de la République, concernant la maîtrise et l'apprentissage de deux langues étrangères, est dans la lignée de celle énoncée, en mars 2002, dans les Conclusions de la Présidence au Conseil européen de Barcelone: « améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge »², réitérée dans les Conclusions du Conseil européen de décembre 2017, elles-mêmes prenant racine dans la Convention culturelle européenne de 1954, en particulier, dans son article 2:

1. Discours d'Emmanuel Macron, Président de la République française à la Sorbonne, le 26 septembre 2017 (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique>), consulté le 22/01/2018.

2. Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Barcelone du 15-16 mars 2002 (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/DOC_02_8), consulté le 16/03/2021.

Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible :

- a) encouragera chez ses nationaux l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres Parties contractantes, et offrira à ces dernières sur son territoire des facilités en vue de développer semblables études; et
- b) s'efforcera de développer l'étude de sa langue ou de ses langues, de son histoire et de sa civilisation sur le territoire des autres Parties contractantes et d'offrir aux nationaux de ces dernières la possibilité de poursuivre semblables études sur son territoire.³

Cependant, il faut reconnaître que les objectifs proposés dans ces textes sont aujourd'hui très loin d'être atteints et ce, non seulement en ce qui concerne l'apprentissage et la maîtrise de deux langues étrangères, mais, surtout, celui de la réciprocité dans l'étude des langues entre les partenaires européens, inscrit dans la Convention culturelle européenne. En effet, selon les dernières statistiques disponibles, dans l'Union européenne, le pourcentage d'élèves du second cycle du secondaire général qui étudiaient deux langues étrangères ou plus en 2018, représentait 59,8 %; un peu plus de 40 %, donc, n'étudiaient qu'une seule langue étrangère⁴. En ce qui concerne la réciprocité dans l'étude des langues entre les partenaires européens, nous devons signaler que l'échec est évident, comme le confirme le fait que seule une petite poignée de langues – dont la plupart à faible pourcentage, à l'exception de l'anglais –, soient enseignées dans le contexte européen, sur les 24 langues officielles de l'UE.

La proposition du Président de la République française concernant la création d'universités européennes, où tous les étudiants étudieraient au cours de leur parcours en au moins deux langues, selon un modèle ayant vocation à se répandre dans tout le système d'enseignement du secondaire, est un défi majeur, en particulier, pour l'enseignement supérieur en France et en Europe.

Ces propositions ont trouvé un écho privilégié dans les Conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017. Le Conseil européen invite, d'ailleurs, les États membres et les instances de l'Union européenne à favoriser sans tarder la mise en oeuvre de ces propositions :

3. Convention culturelle européenne du 19 décembre 1954 (<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168006458c>), consulté le 19/03/2021.

4. Les disparités sont grandes entre les pays qui atteignent un pourcentage de 100 % ou presque concernant l'apprentissage de deux langues, comme par exemple, le Luxembourg (100 %), la France (99,6 %), la Roumanie (98,9 %), la Finlande (98,9 %), la Tchéquie (98,9 %), la Slovaquie (98,3 %) ou l'Estonie (97,9 %); et ceux qui présentent des pourcentages très bas, comme c'est le cas de la Grèce (1,0 %), le Portugal (5,8 %), l'Irlande (12,5 %), l'Italie (25,2 %) ou l'Espagne (28,3 %) – (Eurostat, Chiffres clés sur l'Europe, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2020, p. 18).

Éducation et culture

L'éducation et la culture sont essentielles à l'édification de sociétés inclusives et cohésives, ainsi qu'au maintien de notre compétitivité. (...) Aussi le Conseil européen invite-t-il les États membres, le Conseil et la Commission, dans le respect de leurs compétences respectives, à faire avancer les travaux en vue :

- d'intensifier la mobilité et les échanges, notamment dans le cadre d'un programme Erasmus+ qui soit sensiblement renforcé, inclusif et étendu;
- de renforcer, dans l'ensemble de l'UE, les partenariats stratégiques entre les établissements d'enseignement supérieur et d'encourager l'émergence, d'ici 2024, d'une vingtaine d'« universités européennes », à savoir des réseaux d'universités au niveau de l'UE reposant sur une approche « par le bas », qui permettront aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant des études dans plusieurs pays de l'UE et qui contribueront à la compétitivité internationale des universités européennes;
- de renforcer l'apprentissage des langues, de sorte que davantage de jeunes parleront au moins deux langues européennes en plus de leur langue maternelle;
- d'encourager la mobilité des étudiants et leur participation à des activités éducatives et culturelles, notamment grâce à une « carte d'étudiant européenne »;
- de promouvoir la coopération entre États membres en matière de reconnaissance mutuelle des titres et diplômes de l'enseignement supérieur et de fin d'études au niveau secondaire, dans le cadre approprié; (...) ⁵

Il s'agit, en effet, d'un projet ambitieux, dont l'importance accordée pourra être évaluée, en partie, en fonction des moyens mis à disposition pour le mettre en œuvre, mais aussi en fonction de la volonté politique de l'Europe d'œuvrer pour une véritable diversification de l'enseignement des langues étrangères dans les systèmes éducatifs des pays faisant partie de l'Union européenne.

Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un projet d'internationalisation de l'enseignement, nous devons attirer l'attention sur des dérives constatées dans d'autres projets européens, notamment, le Programme Erasmus, afin de les éviter. En effet, si Erasme, à son époque, comme le rapporte le Président Emmanuel Macron dans son discours de la Sorbonne, conseillait à chaque jeune de « parcourir le continent pour apprendre d'autres langues », de nos jours, force est de constater qu'un nombre important d'étudiants parcourt l'Europe pour apprendre une seule langue – l'anglais –, y compris dans les pays

5. Conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017 (<https://www.consilium.europa.eu/media/32212/14-final-conclusions-rev1-fr.pdf>), consulté le 16/03/2021.

non anglophones⁶. En effet, la demande d'anglais dans les pays de l'Union européenne est bien supérieure à l'offre d'anglais proposée par les pays anglophones et ce, pour une raison toute simple : dans la plupart des pays de l'UE l'anglais est la langue étudiée très majoritairement par les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, voire par ceux de l'enseignement préscolaire lorsque l'apprentissage d'une langue étrangère est proposé dans ce niveau. Et il faut, d'ailleurs, ajouter que, dans bon nombre de pays, le système éducatif ne propose que l'apprentissage obligatoire d'une seule langue. Ainsi, dans ces pays, l'anglais est pratiquement la seule langue étudiée.

Le fait qu'un certain nombre de pays de l'UE ont des langues de faible diffusion internationale est, sans doute, l'une des raisons pour laquelle un nombre réduit d'étudiants du programme Erasmus était intéressé par une mobilité vers ces pays. Pour résoudre ce problème, ces pays proposent depuis fort longtemps des formations en anglais. Cela leur permet de pouvoir participer pleinement au programme d'échanges Erasmus en envoyant leurs propres étudiants dans les universités d'autres pays européens avec lesquelles ils ont signé des accords – accords bilatéraux qui sont obligatoires pour pouvoir participer à ce programme –, tout en accueillant des étudiants de ces universités, majoritairement intéressés par l'anglais mais qui n'ont pas trouvé de place dans les établissements d'enseignement supérieur des pays anglophones. Outre leur pleine participation au Programme Erasmus, en proposant des formations en anglais, ces pays essaient également d'attirer d'autres étudiants venant d'autres continents, qui pour des raisons diverses, sont prêts à suivre des formations en anglais hors des pays anglophones.

Ce phénomène a connu un fort développement au cours des deux dernières décennies. D'ailleurs, l'ampleur est telle que même la France, avec une langue de grande diffusion au niveau international, a succombé aux chants des sirènes en proposant des enseignements, notamment de master, exclusivement en anglais et ce, malgré le fait qu'ils soient interdits par la Loi. Or la France n'est pas la seule à proposer ces types de formation. D'autres pays, possédant des langues de diffusion internationale tombent dans ce même travers. On doit souligner que, en réalité, comme le fait remarquer V. Doumayrou⁷, la promotion de l'anglais dans l'enseignement supérieur en Europe relève surtout de la mise en concurrence des universités pour vendre leurs formations au niveau mondial. Mais, dans ce contexte, « y a-t-il un sens à continuer de financer les échanges Erasmus des étudiants partant suivre des cours en anglais dans les pays non anglophones – voire même dans les pays anglophones –, puisque le même type de cours existe aussi dans leur université d'origine ? »⁸.

6. Nous pouvons considérer, à titre d'exemple, les langues de mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur français dans le Programme Erasmus entre 2014 et 2017. Comme nous pouvons le constater, l'anglais est largement majoritaire : anglais (69 %), espagnol (14 %), allemand (6 %), Français (5 %), italien (4 %), Portugais (1 %), autres langues (1 %) – (Agence Erasmus+ France, *Bilan des projets Erasmus+ sur l'enseignement et l'apprentissage des langues*, Agence Erasmus+ France/Éducation Formation, 2018, p. 9).

7. Doumayrou, V., « L'anglais règne dans les facultés bataves », *Le Monde diplomatique*, juillet 2014, p. 23.

8. Herreras, J. C., « Pourquoi l'anglais ne peut que progresser en France ? », *Plurilinguisme et créativité scientifique*, sous la direction de P. Frath, J. C. Herreras, Hallennes-Lez-Haubourdin, Collection Plurilinguisme, TheBookEdition.com, 2017, p. 70.

Bien entendu, la France fait partie de l'Europe, d'une Europe de plus en plus polarisée vers l'anglais, mais elle fait également partie d'un ensemble mondial qu'elle a contribué à créer: la Francophonie. L'engagement de la France dans l'Europe de l'éducation ne doit pas mettre en suspend l'engagement de la France dans le monde francophone. C'est vrai, comme le faisait remarquer le Président de la République, que

Ce qu'on appelle francophonie aujourd'hui ce n'est pas cet espace incertain à la périphérie de la France laquelle en serait le centre, c'est la langue française elle-même qui est devenue le centre de toutes les nations et de tous les peuples où elle a fait souche dans sa variété étourdissante. C'est cela la francophonie, ce continent humain qui admet comme Constitution une grammaire partagée, comme articles de loi une syntaxe, comme code civil un vocabulaire. Et c'est fort de cela qu'aujourd'hui des centaines de millions de personnes affrontent le monde, le vivent et le racontent (...). Et la France doit aujourd'hui s'enorgueillir d'être au fond un pays parmi d'autres qui apprend, parle, écrit en français, et c'est aussi ce décentrement qu'il nous faut penser.⁹

Cependant, comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner dans d'autres publications,

dans cet ensemble de la Francophonie, la France ne peut pas être considérée comme un pays semblable aux autres. Elle est à la base du système et, à notre avis, qu'on le veuille ou non, un pays central de ce système. Et de ce fait, elle ne peut pas se permettre de donner l'impression aux autres pays de la Francophonie qu'elle ne se soucie pas de la langue française, qu'elle ne se soucie pas de sa langue, de la langue commune partagée par tous ces pays.¹⁰

On ne peut pas nier que la France est le berceau de la langue française et, à ce titre, elle a également la responsabilité d'être exemplaire, vis-à-vis d'elle-même, en sauvegardant la qualité de sa langue commune, en lui permettant toujours de dire le monde, de dire la science.

La France ne peut pas agir en menant une politique linguistique dans son système éducatif comme le font, par exemple, certains pays du nord de l'Europe, vis-à-vis de l'anglais. Ce faisant, ces pays nordiques proposent à leurs citoyens une langue complémentaire à leur langue maternelle, dont la diffusion au niveau international est pratiquement inexistante. Ce n'est pas du tout le cas de la France, dont le français

9. Transcription du discours du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française, le 20 mars 2018 (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-demmanuel-macron-a-linstitut-de-france-sur-lambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme>), consulté le 9/03/2021.

10. Herreras, J. C., « Pourquoi l'anglais ne peut que progresser en France? », *Op. cit.*, p. 66.

– même en perte de vitesse –, reste encore un vecteur important de communication sur la sphère internationale.¹¹

Comme le faisait remarquer également Emmanuel Macron, candidat à la Présidence de la République, à Reims, dans son discours du 17 mars 2017, aimer le français ne suppose pas ne pas s'intéresser à d'autres langues, ne pas apprendre d'autres langues.

C'est aussi parce que je crois à la langue française, la culture, que nous porterons cette même vocation en Europe. Défendre le français, ça n'est pas ne pas reconnaître les autres langues. C'est d'ailleurs pour cela que je veux, dans tous les quartiers, dans tous les lieux de la République, restaurer ces classes bilangues. C'est reconnaître que l'Europe, c'est un espace de culture. N'oublions jamais le petit regret de MONNET : "si je devais recommencer, j'aurais recommencé par la culture". Alors nous, nous rebâtissons par la culture le projet européen. Par la coopération culturelle, par l'enseignement des langues, par la reconnaissance des langues multiples. Parler l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou le portugais, ça n'est pas ne pas aimer le français. C'est, au contraire, lui donner sa juste place. C'est se souvenir que l'Europe est cette concentration géographique unique au monde de langues et de cultures.¹²

Et en effet, « Défendre le français, ça n'est pas ne pas reconnaître les autres langues » et « Parler l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou le portugais, ça n'est pas ne pas aimer le français ». Cependant, peut-on reléguer le français, peut-on le faire disparaître au profit d'une langue étrangère dans des formations de haut niveau, comme les masters par exemple, censées préparer les étudiants à la recherche ? Peut-on accepter, dans ce cas, de donner priorité à l'anglais tout en sachant le danger encouru par le français, avec appauvrissement de la langue, notamment, dans le domaine de la recherche et, en particulier, de la recherche scientifique ? Peut-on privilégier une langue étrangère par rapport à toutes les autres langues étrangères sans conséquence pour sa propre langue, surtout lorsqu'il s'agit du français ?

Il faudrait, à notre avis, une analyse approfondie de la situation qui permette de dégager des orientations claires, une politique linguistique sans partis-pris qui marque le cap, qui oriente les universités et les établissements d'enseignement supérieur dans leur gouvernance linguistique. Il est urgent d'agir.

Nous savons que tous les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs des politiques linguistiques. Cependant la conscience de cette dimension de leurs responsabilités éducatives et sociétales n'est pas également partagée. Cer-

11. Herreras, J. C., « Pourquoi l'anglais ne peut que progresser en France ? », *Op. cit.*, p. 66.

12. Discours d'Emmanuel Macron, candidat à la Présidence de la République française, le 17 mars 2017 à Reims (https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/ressources/adherents/5.Discours_et_%20interventions/2017-03-17-REIMS-DISOURS-EMMANUEL-MACRON.pdf), consulté le 21/01/2018.

tains sont impliqués dans des réseaux internationaux de grande envergure, comme l'Agence universitaire de la francophonie où les questions de langue sont transversales. D'autres se coordonnent au niveau européen autour d'un projet comme, par exemple, celui de la diffusion de l'enseignement plurilingue, porté par Conseil européen des langues. Bien des universités françaises et des établissements d'enseignement supérieur sont impliqués dans des projets européens ou sont entrés dans des réseaux de coopération avec d'autres universités dans le monde, en particulier pour mettre en place des formations en français ou plurilingues. Toutes disposent d'un service des relations internationales et accueillent des étudiants venus d'autres pays.

Mais quel que soit leur degré d'implication dans ces types de relation, et les formes institutionnelles de celles-ci, il semble que les décisions qui se prennent dans les différents secteurs de la vie des établissements le soient souvent de manière fragmentée et sur la base de principes directeurs qui ne sont pas explicités, qui n'ont pas fait l'objet de débats argumentés ou qui ne sont pas nécessairement assez cohérents entre eux.

Le colloque sur *la gouvernance linguistique des universités et des établissements d'enseignement supérieur* a permis d'ouvrir des discussions autour des principes politiques qui sont destinés à structurer la politique linguistique globale de ces établissements, à proposer des formes administratives qu'elles pourraient recevoir ou encore à présenter des exemples de ce qui pourrait être considéré comme de bonnes pratiques dans ce domaine.

Voici, de façon plus précise et à titre d'exemple, des thématiques proposées à discussion :

- les responsabilités linguistiques des établissements d'enseignement supérieur par rapport à leur territoire ;
- leur implication pour la promotion de la diversité linguistique et l'éducation plurilingue (en particulier dans le domaine de la recherche, de l'enseignement des langues peu enseignées/« rares »...) ;
- leurs actions en ce qui concerne la formation d'enseignants de langue (classiques, régionales, minoritaires, de proximité, étrangères, secondes, de scolarisation, pour les enfants de migrants, pour les migrants adultes...);
- les questions relatives aux langues de communication dans les communautés scientifiques (par ex. le rôle des langues dans la création et la diffusion des connaissances) ;
- leurs principes et leurs objectifs pour la formation linguistique continuée des étudiants après le secondaire, en particulier, leurs objectifs linguistiques pour tous les étudiants « non spécialistes » en langues (dits souvent : enseignements des Langues aux Spécialistes d'Autres Disciplines, LANSAD) ;
- les conditions et les modalités possibles de mise en œuvre dans l'enseignement supérieur du principe : « deux langues en plus de la langue maternelle de l'école primaire à l'enseignement supérieur ».

- leurs principes et leurs formes organisationnelles relativement à l'internationalisation des formations et à l'emploi des langues étrangères dans ces formations, avec une attention particulière portée à l'emploi du seul anglais comme langue d'enseignement, qui fait régulièrement débat; peut-il exister un modèle d'enseignement supérieur international?
- les dimensions linguistiques du recrutement des enseignants ou celles de la formation continue de tous les personnels;
- les principes de la politique linguistique de communication (site officiel, signalétique, accueil administratif des étudiants étrangers...);
- quelle place pour la dimension linguistique dans l'enseignement du management?
- peut-on définir un modèle européen d'université?

L'ouvrage *La gouvernance linguistique des universités et des établissements d'enseignement supérieur*, que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui, n'a d'autre prétention que d'essayer de répondre à ces questions et, en définitive, de participer de façon constructive au débat sur la politique linguistique de la France et de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur.